

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-399

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 73****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Substituer aux alinéas 14 et 15 l'alinéa suivant :

« 4° Le cinquième alinéa du 2°, qui devient le 3°, est supprimé. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'ensemble des plafonnements d'augmentation de contribution au FSRIF, à l'exception de celui pour les nouveaux contributeurs.